

quel les Gaules échurent en partage, assigna des champs à ses soldats dans notre province et fit prendre à Lyon le rang de municipe. Mais les triumvirs, débarrassés du sénat, se firent bientôt la guerre entr'eux ; et Plancus, qui prit d'abord le parti d'Antoine contre Auguste, prit ensuite celui d'Auguste contre Antoine ; il se trouva mêlé à toutes ces guerres hors des Gaules et n'y revint que plusieurs années après. Nous croyons donc avoir démontré que Lyon ne peut pas avoir été fondé par Plancus, pas plus en l'an 709 qu'en l'an 711 de Rome, pas plus avant qu'après la mort de César.

Nous allons d'ailleurs prouver, par l'explication de la médaille dont nous avons parlé plus haut, que la date certaine de la fondation ou plutôt de l'établissement de Lyon comme colonie municipe doit se rapporter à l'an 712. Car les lettres R. P. C. signifient évidemment que cette médaille fut frappée sous Plancus, consul de Rome ou de la république, selon l'usage des Romains de dater ainsi leurs médailles ou inscriptions ; or, Plancus, comme on peut le voir d'après la Table de Riccioli, fut consul, l'an 712. La dignité consulaire fut la récompense de cet homme qui eut toujours le talent d'être du parti le plus fort.

Nous ajouterons quelques explications sur cette médaille frappée en l'honneur de Marc-Antoine. Les caractères A. X L. qui se trouvent sur un des côtés de cette médaille, offrent aussi un document important, car ils nous font connaître le nombre de soldats dont se composa la nouvelle colonie municipe. La lettre A signifie acte ; l'acte comprenait cinq centuries, ou le partage de terres fait à cinq cents soldats ; ainsi quarante actes nous donnent le chiffre de vingt mille pour le nombre de soldats établis à cette époque sur le territoire lyonnais ; il est facile encore de déterminer quelle fut l'étendue du territoire distribué en cette occasion ; on donnait le plus ordinairement deux arpents à chaque soldat ; il y eut donc, probablement alors, quarante mille arpents distribués ; et, si l'arpent romain est le même que l'ancienne mesure agraire